

QUEEN  
HE  
8689.9  
.C3  
I5414  
1985

INITIATIVES CONCERNANT LES INDUSTRIES DE LA RADIO ET  
DE L'ENREGISTREMENT SONORE

DOCUMENT DE TRAVAIL

Le 15 juillet 1985 (version révisée le 17 juillet)

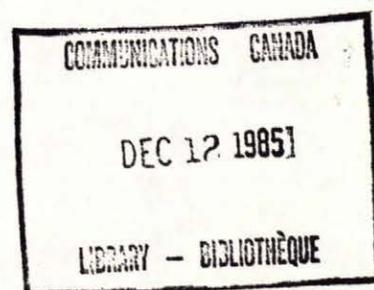
This document is also available in English

Gouvernement du Canada  
Ministère des Communications

HE  
8689.9  
C3  
I54f  
1985

1.7 INITIATIVES CONCERNANT LES INDUSTRIES DE LA RADIO ET  
DE L'ENREGISTREMENT SONORE \*

DOCUMENT DE TRAVAIL



Le 15 juillet 1985 (version révisée le 17 juillet)

This document is also available in English

Gouvernement du Canada  
Ministère des Communications

Initiatives concernant les industries de la  
radio et de l'enregistrement sonore

Introduction

En 1979, le gouvernement progressiste-conservateur Clark a reconnu à quel point les divertissements - plus particulièrement la musique enregistrée - revêtent de l'importance pour les Canadiens, tant sur le plan culturel que sur le plan économique. C'est ainsi qu'il s'est engagé à élaborer des politiques en conséquence.

Plus tard, on mettait en branle un processus de développement d'initiatives concernant spécifiquement les industries de la radio et de l'enregistrement sonore. Des consultations eurent lieu avec des particuliers et des sociétés de ces deux industries, avec des artistes, des spécialistes et des techniciens ainsi qu'avec des représentants de divers syndicats et associations de ces industries. En outre, un groupe de travail composé de représentants de ces industries, s'est réuni à diverses reprises afin de cerner les difficultés de leur milieu et trouver des solutions. Ce processus a permis l'élaboration des mesures présentées dans ce document de travail, mesures destinées à s'appuyer sur les initiatives privées et à renforcer ces deux industries, dont le rôle est si important sur la scène économique et culturelle de notre pays.

Considérant que la radiodiffusion doit aussi être examinée sous l'angle des questions de politiques publiques et de considérations sociales à long terme et sachant que ces questions dépassent la portée des initiatives proposées dans le présent document, le ministre des Communications a créé un groupe de travail indépendant chargé d'examiner en profondeur la politique de la radiodiffusion. Après avoir étudié toutes ces questions dans le contexte plus vaste du système global de la radiodiffusion, ce groupe de travail doit faire des recommandations sur les priorités concernant la politique fédérale en matière radiophonique et les

ressources pertinentes, y compris les mécanismes, qu'ils soient privés ou publics, réglementaires ou fiscaux, auxquels il importe de recourir pour répondre aux besoins des Canadiens. Aux termes de la mission dont il est investi, le groupe doit notamment :

"prendre pleinement en considération les défis et les possibilités qu'offre l'évolution technologique dans le milieu, de plus en plus concurrentiel, de la radiodiffusion."

Le groupe doit présenter ses recommandations au début de l'année 1986. Le ministre des Communications rédigera et déposera devant le Parlement un Livre blanc qui modifiera la Loi sur la radiodiffusion en fonction de la réalité actuelle et des objectifs vers lesquels doit tendre le système canadien de radiodiffusion jusqu'à l'an 2000.

Toutefois, à cause de l'évolution rapide de la technologie, il est indispensable que le Canada réagisse immédiatement pour se prévaloir des innovations dans ces domaines, dans le contexte de l'actuelle Loi sur la radiodiffusion. En effet, l'expérience passée nous a enseigné que si nous ne veillons pas à ce qu'un environnement propice permette aux entrepreneurs canadiens d'exploiter rapidement les débouchés offerts par l'évolution technologique, il y aura toujours à l'étranger des entrepreneurs qui, eux, sauront tirer profit de ces débouchés. Les initiatives décrites ci-dessous reconnaissent donc cette réalité et proposent des mesures précises qui, à court terme, renforceront nos industries de la radio et de l'enregistrement sonore et, à long terme, contribueront activement à la réalisation des objectifs de notre pays.

Ce présent document de travail propose clairement ces initiatives pour qu'il soit possible d'en discuter et de les modifier au besoin avant qu'elles ne soient soumises au Cabinet pour approbation finale.

L'importance socio-économique de la radio et de l'enregistrement sonore

La radiodiffusion tient une place importante dans la vie de tous les Canadiens. En effet, ceux-ci écoutent la radio environ trois heures par jour. Ils en tirent information et divertissement, tant de la programmation que de la publicité. A vrai dire, les Canadiens consacrent 40 p. 100 de leurs loisirs aux médias électroniques ou imprimés, et la radio ne cède la place qu'à la télévision pour le nombre d'heures hebdomadaires accordées à chaque média.

Les Canadiens sont desservis par plus de six cents stations de radio, MA comme MF, dont quelque soixante appartiennent et sont exploitées par la Société Radio-Canada; les autres appartiennent à des intérêts privés. Il y a trois fois plus de stations MA que MF et quatre fois plus de stations de langue anglaise que de langue française.

Les radiodiffuseurs privés titulaires d'une licence emploient plus de dix mille Canadiens et génèrent environ 490 millions de dollars en recettes d'exploitation avec des actifs de quelque 120 millions de dollars. Pour ce qui est de la publicité radiophonique, elle représente environ 10 p. 100 de la publicité diffusée par l'ensemble des médias. Ses recettes totales sont passées de quelque cinquante millions de dollars en 1961 à 479 millions en 1983, ce qui représente un taux de croissance annuel tout juste inférieur à 11 p. 100.

La radio a cependant traversé des années difficiles financièrement : en effet, de 1960 à 1983, le nombre des stations privées a presque triplé, alors que sa part de l'ensemble des dépenses de publicité au Canada s'est à peu près maintenue. Par ailleurs, les frais ont augmenté plus rapidement que les recettes. Par conséquent, l'industrie dans son ensemble a vu baisser ses profits aux cours des dernières années (entre 1979 et 1983, les profits avant impôts ont diminué de 46 p. 100). La rentabilité est donc problématique: en 1983, deux sociétés radiophoniques sur cinq accusaient une perte avant impôts, la plupart des stations déficitaires se retrouvant dans les marchés de moindre envergure.

Ce sont également les grosses stations qui ont les meilleures cotes d'écoute. Les trente premières stations de langue anglaise attirent plus de 40 p. 100 des auditeurs anglophones d'un océan à l'autre, et les trente premières de langue française, presque 80 p. 100 des auditeurs francophones de tout le pays. Les autres stations, des centaines, se partagent le reste du marché.

Ces dernières années, la radio MF s'est distinguée par sa croissance phénoménale. Cette croissance s'est toutefois réalisée en grande partie au détriment de la radio MA. Depuis 1973, la proportion des auditeurs des stations MF a augmenté d'environ 10 p. 100 par année, tandis que celle des stations MA a baissé d'environ 2 p. 100.

Tout comme les autres organes de diffusion, les stations de radio sont assujetties à la réglementation et à la surveillance du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC), organisme chargé d'accorder les licences. La Loi sur la radiodiffusion (1968) stipule que : "la programmation de chaque radiodiffuseur devrait être de haute qualité et utiliser principalement des ressources canadiennes créatrices et autres." Les titulaires de licence doivent s'engager à respecter des promesses détaillées de réalisation. Pour sa part, le CRTC a décidé de faire exécuter la Loi au moyen de dispositions réglementaires sur le contenu canadien auxquelles tous les radiodiffuseurs MA et MF doivent se soumettre. Aux termes de ces dispositions, une proportion de 30 p. 100 de toute la musique diffusée sur bande MA entre six heures et minuit doit être "canadienne". Aux yeux du CRTC, une pièce est dite canadienne pourvu :

- (1) qu'elle soit une interprétation instrumentale d'une oeuvre musicale dont la musique et les paroles aient été composées par un Canadien; ou (2) qu'il s'agisse de l'interprétation d'une pièce instrumentale composée par un Canadien; ou (3) qu'on satisfasse à deux des quatre exigences suivantes :

- i) interprète canadien; ii) compositeur canadien; iii) auteur canadien; iv) interprétation originale enregistrée en entier au Canada ou interprétation originale interprétée en entier et diffusée en direct au Canada. Dans le cas des stations MF, les critères tiennent compte du fait

que pour certains types de musique, le nombre de pièces disponibles n'est pas suffisant pour permettre aux stations d'atteindre le niveau de contenu canadien réglementaire de 30 p. 100. C'est pourquoi un pourcentage distinct est fixé pour chaque titulaire de licence, selon le type de musique qu'il propose de diffuser. Il varie entre 7 p. 100 pour les stations MF diffusant de la musique classique et 30 p. 100 pour celles qui diffusent de la musique populaire.

Le degré de respect des exigences relatives au contenu canadien est directement en fonction de la disponibilité sur le marché d'enregistrements canadiens, car la vaste majorité de la programmation de presque toutes les stations de radio se compose de musique enregistrée. Dernièrement, le déclin de la production d'enregistrements canadiens a assombri les perspectives que la radio pouvait offrir à nos artistes. La saturation des ondes par les enregistrements canadiens existants a entraîné une certaine attitude négative du public à l'égard aussi bien des artistes canadiens que des stations de radio.

En 1983, moins du sixième de tous les enregistrements sonores réalisés au Canada était canadien, et 2 p. 100 consistaient en des productions de langue française. En l'espace de cinq ans, l'augmentation des coûts a entraîné une diminution de 22 p. 100 du nombre des enregistrements canadiens mis en vente. Au cours de la même période, le nombre des productions canadiennes de langue française a baissé de 54 p. 100.

La diffusion d'enregistrements par les stations de radio canadiennes est l'un des principaux volets de la stratégie de commercialisation de l'industrie. Au Canada, l'industrie de l'enregistrement sonore génère plus de 600 millions de dollars par année en ventes au détail. Elle est à l'origine d'un marché d'un milliard de dollars, composé des recettes des spectacles, de la fabrication des disques et cassettes, de l'édition

musicale, des studios d'enregistrement, de l'emballage et de la commercialisation sous toutes ses formes. Cette industrie assure aussi, indirectement, l'existence d'un autre marché d'un milliard de dollars, qui réunit les recettes de la diffusion d'émissions radiophoniques, de la vente d'équipement audio d'usage domestique et professionnel et des locations relatives à la production musicale.

Au cours de la dernière décennie, le nombre de compagnies de disque indépendantes a sensiblement augmenté, passant d'un nombre infime en 1970 à plus de cent trente en 1981. Néanmoins, dans sa forme actuelle, l'industrie est dominée par quelques très grandes firmes multinationales qui réalisent la majorité des recettes du marché et qui assurent le gros de la distribution pour toutes les entreprises au Canada. Le fait de devoir compter sur un nombre aussi faible de grandes compagnies rend le secteur indépendant vulnérable aussi bien aux changements de politiques corporatives qu'aux revers de fortune (par exemple, la fermeture inattendue d'une usine ou la décision de ne pas distribuer les produits d'une autre maison). Tout en reconnaissant l'importance du rôle que les multinationales jouent à la fois sur les marchés intérieur et étranger, il faut admettre que l'avenir de l'industrie canadienne du disque dépend de nos compagnies indépendantes pour la simple raison que celles-ci, pour rester en affaires, comptent essentiellement sur les artistes canadiens.

Il est manifeste qu'au cours des cinq dernières années, les compagnies de disque canadiennes ont vu leur santé se détériorer, malgré l'augmentation de leur part du marché. Même si elles devraient constituer un secteur de croissance selon les grandes tendances internationales, un grand nombre d'entre elles demeurent à deux doigts de la faillite : 47 p. 100 d'entre elles ont accusé des pertes après impôts en 1983. L'inflation, l'augmentation des frais de production et de commercialisation et l'incertitude des revenus pour chaque enregistrement sonore leur imposent de trouver de nouvelles stratégies et d'autres ressources pour prospérer.

Exception faite des artistes de la scène, des musiciens, des compositeurs et des auteurs, on dénombre au Canada entre onze et quinze mille personnes travaillant directement dans le secteur de la production, de la commercialisation et de la vente des enregistrements. Les secteurs connexes des spectacles, de la commercialisation, de la vente et de la location de pièces d'équipement emploient entre quatre mille et cinq mille Canadiens. De toute évidence, l'emploi joue un grand rôle dans cette industrie et revêt une dimension accrue si l'on tient compte que cette dernière emploie surtout des jeunes.

Bien entendu, il importe aussi sur le plan culturel de faire en sorte que la musique enregistrée canadienne soit accessible aux Canadiens. Au Canada, l'écoute de la musique enregistrée - à la radio ou sur disque - est le deuxième divertissement culturel en importance. De plus, l'enregistrement sonore est l'un des supports les plus accessibles permettant aux artistes canadiens de contribuer directement à donner au Canada son identité culturelle, en évolution constante. Il est aussi le média culturel le plus important pour la jeunesse de notre pays : en effet, au Canada, 60 p. 100 des personnes qui achètent des disques et des bandes magnétiques ont moins de 25 ans, sans compter que les adolescents consacrent le cinquième de leurs heures d'activité aux émissions musicales à la radio.

On comprendra donc que la radio et l'enregistrement sonore jouent à la fois un rôle important dans l'économie et dans la diffusion de la culture canadienne. Ils permettent à nos artistes de se faire entendre dans nos foyers et leur assurent en plus une présence active dans notre vie sociale. Grâce à sa diffusion d'un océan à l'autre, la musique enregistrée met en contact des personnes séparées par la langue ou les distances et encourage les Canadiens à assister aux opéras, aux ballets, aux concerts symphoniques et aux spectacles de musique populaire. La radio et l'enregistrement sonore contribuent ainsi au soutien financier et à l'emploi de leurs artistes.

### Les défis à relever

La croissance rapide des nouvelles technologies de communications au cours de la dernière décennie a affecté, généralement de façon positive, plusieurs industries importantes de par le monde. La radio, toutefois, n'a pas été aussi bien équipée que les autres pour profiter de ces progrès, car son activité économique est stagnante et ses assises financières, vacillantes.

Pour la radio, les possibilités de la technologie se présentent sous deux formes principales. D'abord, la distribution des émissions radiophoniques peut coûter moins cher qu'auparavant et les moyens de distribution sont plus nombreux que jamais. Ensuite, la qualité qu'il est possible d'atteindre dans la programmation radiophonique s'est améliorée énormément depuis l'enregistrement et la transmission numériques et la diffusion MA en stéréo, pour ne citer que ces exemples, ont commencé à se répandre. C'est ainsi que les services de programmation radiophonique peuvent compter désormais sur des moyens de plus en plus étendus.

Mentionnons la mise sur pied de réseaux radiophoniques régionaux, les services de programmation radiophonique nationaux grâce à la transmission par satellite vers les réseaux câblés (qui pourraient satisfaire à des goûts musicaux particuliers ou répondre à des besoins précis), les services de radio "payante" utilisant la même approche de commercialisation que les services spécialisés en télévision et, enfin, de nouveaux services d'information spécialisés.

Aux États-Unis, le secteur de la radio s'adapte rapidement aux changements. La distribution par satellite des signaux radiophoniques en est un exemple. Ces signaux ne mobilisent qu'une partie infime de la capacité d'un répondeur de satellite, et leur distribution est ainsi moins coûteuse que celle utilisant les installations terrestres. C'est ainsi qu'aux États-Unis, les petits réseaux radiophoniques privés exploitant les possibilités des satellites se multiplient à un rythme impressionnant, leur nombre doublant chaque année depuis trois ans. Les réseaux radiophoniques

américains varient aujourd'hui entre de grandes chaînes bien connues comme Mutual Radio, NBC, CBS, ABC, RKO et National Public Radio, et de petits "réseaux d'état" qui desservent des groupes de localités peu peuplées et qui offrent souvent une programmation répondant à des goûts particuliers.

Une autre technique de pointe a des répercussions sur la diffusion radiophonique. Il s'agit des sous-porteuses des signaux MA et MF utilisées par un radiodiffuseur pour transmettre de l'information ou des programmes différents de ceux de la porteuse principale. Le CRTC a adopté dernièrement une attitude plus souple devant l'exploitation multiplex des communications secondaires (EMCS) employée en radiodiffusion MF. En effet, le 17 mai 1984, il a annoncé une politique aux termes de laquelle les radiodiffuseurs MF pourraient désormais exploiter les possibilités commerciales de la technique EMCS, quel que soit le type de service offert et que son financement se fasse par la publicité ou par abonnement. Le Conseil examinera les résultats de cette politique à la fin de 1986.

La radiodiffusion MA en stéréophonie constitue un autre progrès technologique important. A l'heure actuelle, un certain nombre de titulaires de licence MA diffusent en stéréophonie à titre expérimental, et le ministère des Communications participe à leurs projets en vue de les évaluer. Ce type de radiodiffusion offre le grand avantage de permettre la transmission de signaux pouvant être captés presque sans brouillage en milieu urbain tout comme en voiture. Il pourra donc réduire l'écart de qualité sonore par rapport aux transmissions sur bande MF. D'où la possibilité d'un regain de popularité du MA pour la diffusion d'émissions musicales et la possibilité d'une disparition progressive de la distinction actuelle entre titulaires de licences MA et MF.

L'industrie de l'enregistrement sonore est également mise au défi par suite d'une restructuration du marché issue à la fois d'innovations technologiques et de l'évolution des goûts du consommateur. Depuis les

cinq dernières années, les cassettes tendent à gruger la part du marché détenue par les microsillons, si bien que leurs ventes dépassent maintenant celles de ces derniers. En outre, selon les prévisions, de nouveaux produits concurrentiels tels que les disques compacts (DC) devraient réduire la part du marché que détiennent les enregistrements sonores de type traditionnel. Comme le pressage des disques occupe presque tout le secteur de la fabrication de l'industrie canadienne du disque et que les ventes de DC et de bandes sonores augmentent, les emplois et les activités canadiens dans ce secteur risquent d'être affectés. De plus, comme les ventes de disques compacts en Amérique du Nord devraient atteindre, toujours selon les prévisions, un milliard de dollars d'ici 1988, les sociétés canadiennes devront se restructurer en conséquence si elles veulent se tailler une place sur ce marché en pleine expansion.

Les vidéoclips constituent une autre innovation technique importante offrant un bon moyen à la fois de renforcer non seulement l'industrie de l'enregistrement, mais aussi l'infrastructure canadienne du film et de la vidéo et d'y injecter des nouveaux capitaux. En effet, les vidéoclips sont maintenant des outils de commercialisation de la musique populaire et, à vrai dire, ils sont indispensables à la réussite des artistes qui souhaitent poursuivre leur carrière sur la scène nationale ou internationale. Même si les ventes de vidéoclips devraient atteindre 1,25 milliard de dollars en Amérique du Nord d'ici 1988, les compagnies de disque devront elles-mêmes prendre en charge les frais additionnels de production de vidéoclips, jusqu'à ce que le marché de détail et de la location se développe et rapporte suffisamment aux producteurs. Ajoutons cependant que peu de compagnies canadiennes de production de disques sont en mesure actuellement d'absorber de tels coûts.

Les techniques dont il est ici question ne sont que des exemples des progrès qui marquent notre époque et ne forment pas nécessairement une liste des secteurs d'activités visés par le gouvernement. Il faut en retenir que nos entreprises doivent être capables de mettre à l'essai des

techniques nouvelles et pleines de promesses. Certes, toutes les idées nouvelles ne seront pas toujours rentables et seront parfois mises de côté; mais il faut un environnement favorable pour encourager les radiodiffuseurs et les compagnies de disque au Canada à se lancer dans de nouveaux secteurs d'activités. Sans quoi ils seront supplantés par des étrangers qui mettront au point de nouvelles technologies, de nouveaux produits et les services nécessaires. Alors de deux choses l'une : soit accepter de se faire écartier du marché, soit tâcher de rattraper les autres, et à grands frais, pour n'occuper en fin de compte qu'une petite part du marché.

Un groupe de travail de l'industrie de la musique a cerné, voici peu, les principales questions auxquelles il faut accorder la priorité. Selon lui, les quatre points suivants sont ceux qui influent le plus sur la croissance éventuelle de l'industrie :

- les coûts de promotion et de commercialisation
- l'accès aux capitaux d'emprunt et aux capitaux propres
- l'attitude du gouvernement à l'égard de l'industrie
- la programmation musicale radiophonique

Viennent ensuite :

- les ressources humaines
- les vidéoclips : leur coût et leur potentiel
- la recherche et les données statistiques

L'organisme représentant les radiodiffuseurs du secteur privé au Canada, soit l'Association canadienne des radiodiffuseurs (ACR), a fait

connaître récemment, lui aussi, les préoccupations premières de l'industrie quant à son avenir :

- la disponibilité d'oeuvres musicales canadiennes
- les exigences croissantes des auditeurs en termes de qualité
- le désir des auditeurs quant au contenu local
- la formation du personnel, plus particulièrement sur le plan de la technique et de la gestion
- les marges de profit plus faibles

Dans ce contexte dynamique, il existe plusieurs secteurs où il conviendrait maintenant que le gouvernement fédéral appuie les initiatives du secteur privé en matière de radiodiffusion et d'enregistrement sonore.

#### Initiatives proposées

##### 1) Établissement de réseaux de transmission par satellite

Bien que la radio ait traditionnellement axé ses services vers les populations locales, les réseaux actuels peuvent couvrir des marchés beaucoup plus vastes, éveillant ainsi l'intérêt d'autres classes d'annonceurs publicitaires et représentant des revenus additionnels importants pour l'industrie. Ces réseaux radiophoniques privés peuvent offrir de nombreux avantages: par exemple, des émissions de haute qualité exigeant un budget de production élevé pourraient être disponibles aux stations dans les marchés plus limités, lesquelles ne pourraient autrement se permettre de les présenter à leurs auditeurs. Ces émissions-réseau pourraient s'ajouter aux émissions locales au lieu de les concurrencer. Enfin, sur les petits marchés, les auditeurs pourraient bénéficier, et à juste titre, d'une gamme plus vaste de services radiophoniques. En d'autres termes, tous ces avantages permettraient de consolider les petites stations marginales.

Comme nous l'avons déjà souligné, la transmission d'un signal de télévision nécessite l'utilisation de la totalité d'un canal d'un répondeur de satellite contrairement à la transmission des signaux audio. Lorsqu'il est utilisé pour transmettre des signaux vidéo, un répondeur peut aussi acheminer simultanément sept signaux audio. La sous-location ou la revente de ces portions inutilisées de canaux de transmission par les radiodiffuseurs titulaires de licence pourraient encourager le développement de nouveaux réseaux, la souscription et l'emploi de nouvelles techniques à d'autres fins éventuellement rentables.

Par ailleurs, il y aurait moyen de rationaliser le processus actuel de la sous-location des portions non utilisées des canaux de satellite. Les dispositions réglementaires prescrivant l'approbation préalable des ententes de sous-location par Télésat Canada pourraient être supprimées, tout en tenant compte des préoccupations légitimes d'ordre technique de cette société d'État. En outre, nous pourrions encourager Télésat Canada à louer ses propres sous-porteuses aux radiodiffuseurs et aux distributeurs d'émissions et ce, à des prix concurrentiels. Nous consulterions le président du CRTC avant de mettre en oeuvre ces initiatives.

#### ii) Réseaux radiophoniques provisoires

Plusieurs considèrent que le processus actuel de délivrance d'une licence aux exploitants de réseaux radiophoniques provisoires est beaucoup trop complexe et trop lent, si bien qu'il fait obstacle aux innovations en matière de programmation. A l'heure actuelle, la délivrance d'une licence provisoire nécessite habituellement un délai de soixante jours après publication dans la Gazette du Canada. Il n'est pas rare qu'il s'écoule entre quatre-vingt-dix et cent vingt jours entre la présentation initiale d'une demande et la décision finale. Comme le CRTC est chargé de réglementer et d'accorder les licences aux radiodiffuseurs canadiens, nous le consulterions pour tâcher de rationaliser ce processus.

111) Mesures d'encouragement à la production d'enregistrements sonores et d'émissions radiophoniques

Les enregistrements sonores sont des instruments indispensables à la popularisation et à la diffusion de la culture canadienne. La musique enregistrée, plus particulièrement lorsqu'elle est diffusée sur les ondes, rejoint beaucoup plus d'auditeurs que ne le font les pièces interprétées en spectacle. Cependant, la quantité de pièces populaires pouvant satisfaire aux critères du contenu canadien pour la radio connaît actuellement une baisse.

Dans certains genres musicaux, le nombre d'enregistrements canadiens mis en vente a baissé pour atteindre un niveau critique. De façon générale, entre 1978 et 1983, il a diminué de 20 p. 100 au pays. Au Québec, le problème est encore plus grave, puisque les productions canadiennes de langue française ont diminué de moitié depuis 1978. Cette offre inadéquate d'enregistrements canadiens entraîne donc une pénétration accrue des produits étrangers dans le marché intérieur.

Les industries de la radio et de l'enregistrement sonore ont reconnu ce problème et, en 1982, certains de leurs membres ont créé une association appelée FACTOR (Foundation to Assist Canadian Talent on Records). Ils ont établi un fonds qui, jusqu'à présent, a permis la production de 128 enregistrements sonores totalisant un budget de 804 000 \$. En avril 1985, FACTOR et la Canadian Talent Library (CTL) se sont fusionnés de manière à créer un fonds de production plus stable. FACTOR/CTL, comme l'association se nomme maintenant, dispose d'un fonds d'environ un million de dollars pour la présente année financière.

A l'heure actuelle, FACTOR/CTL sert surtout à la production d'enregistrements sonores en anglais. Il n'existe pas à l'heure actuelle, d'organisation semblable sur le marché francophone canadien. Cependant, les représentants des industries de la radio et de l'enregistrement sonore

ont manifesté leur désir d'accroître le nombre des investisseurs participant à FACTOR/CTL et d'élargir la formule d'aide prévue de manière à inclure le financement d'enregistrements sonores de langue française et d'autres types d'émissions radiophoniques.

De telles initiatives du secteur privé ne sont que louables. Étant donné les mécanismes de financement déjà établis par l'industrie pour la production d'enregistrements sonores en français et d'autres genres d'émissions radiophoniques, il serait opportun que l'État participe financièrement à ces initiatives.

Nous envisageons donc d'affecter des fonds fédéraux pour encourager la production annuelle de 150 à 175 projets d'enregistrements musicaux. Cette aide permettra d'accroître sensiblement la qualité et la quantité des enregistrements accessibles aux radiodiffuseurs et pourra offrir des nouveaux débouchés aux artistes canadiens.

Nous pensons en outre consacrer des fonds fédéraux au développement d'émissions radiophoniques pour compléter la programmation existante. Cette aide pourrait favoriser les émissions mettant à profit l'exploitation ou l'expérimentation de nouvelles technologies et pourrait inclure des projets de souscription, des concerts en direct et des émissions "spéciales" radiophoniques. Tel que discuté plus loin, ces productions pourraient être appuyées de dispositions réglementaires d'encouragement, peut-être en élaborant des crédits de contenu canadien pour des programmes non musicaux. La valeur marchande de ces programmes sur le marché international pourrait aussi constituer un important facteur pour l'obtention d'une telle aide.

Les lignes directrices régissant l'utilisation des contributions proposées seraient révisées régulièrement, de façon à maintenir toujours leur pertinence. Au départ, toutefois, ces lignes directrices reconnaîtraient l'activité existante du secteur privé tout en recherchant

divers moyens d'accroître la contribution fédérale, afin de maximiser la production de programmes radiophoniques et d'enregistrements sonores. De plus, compte tenu des besoins du marché francophone, les lignes directrices prévoieraient des fonds substantiels pour les productions en français.

iv) Règlements et politiques concernant la radio

Ces présentes initiatives, visant à mieux faire connaître les artistes canadiens et à accroître la production d'enregistrements sonores canadiens, ne remettent nullement en question l'engagement déjà pris quant au pourcentage minimal d'oeuvres canadiennes diffusées à la radio et au pourcentage de musique vocale française devant être diffusée par les stations de radio de langue française.

Pour l'instant, les règlements sur le contenu canadien ne s'appliquent qu'aux oeuvres musicales; cette approche nuit à la création de programmes mixtes. Or, l'adoption de dispositions réglementaires appropriées qui élargiraient, par exemple, la définition de contenu canadien, pourraient sans doute favoriser la naissance d'autres types de programmes à contenu canadien. Il conviendrait d'inciter le CRTC à créer de tels mécanismes d'encouragement.

De plus, il serait opportun de revoir tous les règlements et politiques en vigueur de façon à les simplifier et à en assouplir l'application. Une telle révision profiterait aux radiodiffuseurs qui veulent innover, tout en assurant le respect des objectifs fixés à l'égard du système de radiodiffusion.

v) Développement de l'industrie de l'enregistrement sonore

Le manque de capitaux d'emprunt et de capitaux propres constitue l'un des problèmes majeurs du secteur canadien de l'industrie de l'enregistrement sonore. En effet, les institutions financières hésitent

à prêter à ce secteur car les risques sont élevés, et la plupart des entreprises canadiennes n'ont ni les capitaux ni la maturité commerciale voulus. Comme il est impossible de connaître la valeur d'un enregistrement avant sa commercialisation (c'est le cas de la plupart des produits culturels), les institutions refusent de le reconnaître comme garantie. Par conséquent, ces entreprises ne peuvent ni affermer leur viabilité à long terme ni concrétiser leurs atouts.

Il est donc envisagé d'établir un fonds pour aider à combler les besoins financiers de l'industrie canadienne de l'enregistrement sonore, en particulier des maisons de production. Ce fonds pourrait être accessible par l'intermédiaire des institutions financières fédérales et provinciales.

Le fonds permettrait de générer substantiellement chaque année de nouveaux capitaux d'emprunt ou des capitaux propres. On estime qu'il pourrait aider 15 à 20 compagnies de disque à accéder à la maturité financière. La concrétisation d'un tel fonds pourrait présenter un avantage supplémentaire; les principaux investisseurs et institutions financières pourraient acquérir, grâce à l'aide obtenue, une expérience concrète auprès des industries canadiennes de production, permettant ainsi l'établissement de liens à long terme.

#### vi) Instruments fiscaux

On fait parfois remarquer que les industries de la radio et de l'enregistrement sonore (y compris les vidéoclips) ne disposent d'aucun instrument fiscal pouvant inciter les investisseurs à leur prêter main-forte. A l'instar de la plupart des autres types d'entreprises commerciales, la viabilité de ces industries dépend de leur capacité d'attirer et de retenir des investissements du secteur privé. Sont bienvenus les commentaires et observations concernant la pertinence, pour les industries de la radio et de l'enregistrement sonore, d'instruments

fiscaux similaires au crédit d'impôt à l'achat d'actions et à la déduction pour amortissement.

vii) Musique spécialisée

Il existe au Canada un besoin spécifique d'augmenter le nombre d'enregistrements de musique classique, de jazz, de musique expérimentale et de musique folk. Le marché pour ces genres de musique représentent au Canada, 9 p. 100 seulement des ventes. Il est particulièrement difficile pour les compositeurs et les musiciens de musique spécialisée de trouver des sociétés qui consentent ou qui sont capables de financer et de produire les enregistrements voulus. Également, dans le cas de ces enregistrements, l'accès au système de distribution pose souvent un problème.

Pour redresser cette situation, il conviendrait d'accorder une contribution annuelle aux compagnies canadiennes d'enregistrements sonores afin de les encourager à produire et à distribuer de la musique classique et d'autres genres de musique spécialisée au Canada. Il y aurait lieu de consulter l'industrie pour déterminer le mécanisme de contribution approprié.

viii) Coproductions internationales

Nos succès sur les marchés d'exportation ne peuvent que contribuer à la mise en valeur des produits audio canadiens. Par conséquent, les politiques visant à encourager l'industrie canadienne de programmation radiophonique doivent mettre l'accent sur la distribution internationale.

Des discussions exploratoires ont déjà eu lieu dans cette optique avec des hauts fonctionnaires de la France afin d'établir des ententes de coproductions radiophoniques. Ces émissions seraient coproduites ou

cofinancées par des parties des deux pays et jouiraient, dans chaque pays, du même traitement que celui qui est réservé aux productions nationales. En ce qui concerne la radiodiffusion, les coproductions musicales seraient considérées au même titre que les productions à contenu canadien. Il est possible que des ententes soient aussi conclues, plus tard, avec bon nombre des pays avec lesquels nous avons déjà conclu des ententes touchant la télévision ou le cinéma.

ix) Aide à la commercialisation internationale

De toute évidence, la visibilité internationale de nos interprètes et compositeurs ne peut que contribuer à la croissance du marché des enregistrements canadiens. Le succès international peut accroître de dix à quinze fois le volume de ventes généralement obtenu sur le marché canadien. Néanmoins l'accès aux marchés étrangers peut aussi coûter très cher.

Bien que les ententes de coproductions favorisent une plus grande radiodiffusion de leurs oeuvres à l'étranger, les artistes doivent habituellement entreprendre un certain nombre de tournées à l'étranger avant que les ventes et la radiodiffusion de leurs enregistrements n'augmentent de façon appréciable. Les compagnies de disque canadiennes n'ont généralement pas les fonds nécessaires pour financer ce type d'activité publicitaire. L'État pourrait, au moyen de prêts ou de garanties, les aider à mieux faire connaître nos artistes à l'étranger.

De plus, les programmes fédéraux actuels d'aide à la commercialisation des produits canadiens à l'étranger, tels le Programme de développement des marchés d'exportation (PDME), ne sont pas particulièrement conçus pour les industries culturelles. Leur utilisation est aussi limitée, compte tenu que le PDME, par exemple, vise essentiellement à aider au lancement d'un produit et n'offre aucune forme d'aide répétée. Il faut s'assurer que les critères de tels programmes tiennent compte des caractéristiques économiques et culturelles

particulières aux industries telles que celle de l'enregistrement sonore, et prévoient une aide accrue et continue pour l'expansion de nos marchés d'exportation.

x) Vidéoclips

La production de vidéoclips a créé une nouvelle industrie culturelle en plein essor qui joue un rôle de plus en plus important dans les stratégies de promotion et de commercialisation des produits de l'industrie internationale de l'enregistrement sonore. Nombreux sont ceux qui estiment aujourd'hui la production de vidéoclips essentielle aux artistes qui désirent se tailler une place sur les marchés nationaux et étrangers. En effet, la production d'un vidéoclip est considérée par l'industrie comme indispensable au succès d'un enregistrement musical populaire.

La production de vidéoclips occasionne cependant des frais que peu de compagnies canadiennes de production de disques sont en mesure d'absorber. D'ici à ce que le marché du détail et de la location de vidéoclips se développe et rapporte suffisamment aux producteurs, ce n'est que par la vente d'enregistrements sonores que l'on pourra récupérer les frais additionnels de la production de vidéoclips.

L'industrie de l'enregistrement sonore et certains radiodiffuseurs ont reconnu ces difficultés et ont mis sur pied VideoFACT, une société destinée à soutenir les artistes canadiens dans la production de vidéoclips au Canada. Gérée par la Canadian Independent Record Production Association (CIRPA), la VideoFACT a contribué au financement de la production d'une vingtaine de vidéoclips depuis sa formation à l'été de 1984.

Une fois de plus, des initiatives privées de ce genre sont louables, et l'État pourrait fournir l'aide dont ont besoin les maisons de disques canadiennes durant cette période de transition. Le coût moyen d'un vidéoclip se situant entre 30 000 et 60 000 dollars, une injection de

capitaux fédéraux pourrait aider à la production d'une cinquantaine de vidéoclips par an, ce qui rehausserait de manière importante la promotion des artistes canadiens.

Comme pour l'aide à la production d'enregistrements sonores, les lignes directrices régissant l'emploi de la contribution fédérale envisagée pourraient être établies et revues à intervalles réguliers pour réagir aux changements du milieu. Là encore, comme point de départ, les lignes directrices reconnaîtraient l'activité existante du secteur privé et susciteraient la participation du gouvernement fédéral de manière à assurer une production optimale de vidéoclips. En outre, vu les particularités du marché de langue française, les lignes directrices pourraient établir qu'une part substantielle de ces crédits soit réservée à la production de langue française.

xi) Services aux auditoires mal desservis

Malgré le vaste éventail d'émissions radiophoniques qu'offre le système canadien de radiodiffusion, il reste des auditoires qui reçoivent toujours des services radiophoniques insuffisants.

On a identifié trois groupes de la société canadienne qui devraient recevoir de meilleurs services de radiodiffusion. Ce sont les handicapés visuels, les groupes autochtones et les Canadiens d'origine ethnique.

La radio peut être un bon moyen de répondre aux besoins particuliers des handicapés visuels qui, en général, ne bénéficient pas de programmes produits à leur intention. Dans son rapport Obstacles, le Comité spécial de la Chambre des communes concernant les invalides et les handicapés affirme que :

"Les services de lecture radiodiffusée sont hautement bénéfiques aux personnes qu'une infirmité empêche de lire. Il s'agit de programmes spéciaux qui présentent une lecture détaillée de journaux, de périodiques et de livres à succès. Ces émissions offrent aux personnes handicapées un moyen simple et efficace de se tenir au courant de la vie quotidienne de leur collectivité. Pour le moment, ces services n'existent pas encore au Canada."

Un seul service de langue anglaise, établi à Oakville (Ontario), est exploité au Canada. Aux États-Unis, on compte 99 services locaux de ce genre, ainsi qu'un service par satellite offrant des émissions-réseau. La distribution par satellite de certaines portions d'un service national pourrait favoriser la création d'un grand nombre de services locaux et ainsi aider la diffusion des renseignements importants aux handicapés visuels. Le service radiophonique d'Oakville a déjà conclu une entente avec les Communications par satellite canadien inc. (CANCOM) pour la diffusion d'émissions à l'échelle nationale sur une sous-porteuse audio au moyen d'un transpondeur de satellite de la CANCOM, la transmission par satellite étant assurée sans frais. Aucun service de langue française n'est offert pour le moment.

Il faudrait relativement peu de crédits supplémentaires pour tirer parti des initiatives privées en ce sens et les étendre au Canada tout entier. Une somme équivalente pourrait aussi être affectée au soutien d'une exploitation privée de langue française, à la condition que ce service soit créé dans un délai de deux ans. Le financement pourrait s'échelonner sur cinq ans et la réussite du programme pourrait être évaluée en fonction du nombre de services locaux de radiolecture utilisant le service national comme composante (environ 8 heures par jour) de leur programmation.

En ce qui a trait aux initiatives d'appui aux émissions destinées aux peuples autochtones, l'aide provient de deux programmes fédéraux. Ce sont le Programme des communications sociales des autochtones créé en 1974, et le Programme d'accès des autochtones du Nord à la radiodiffusion, établi en 1983 en vertu de la Politique de la radiodiffusion dans le Nord. Ce dernier programme offre des fonds pour la production d'émissions de radio et de télévision par des sociétés d'autochtones du Nord, mais ni l'un ni l'autre ne répond aux besoins en radiodiffusion des communautés autochtones dans le sud du Canada.

Ces programmes sont actuellement à l'étude, et le Secrétaire d'État, de même que le ministre des Communications, se penchent sur la nécessité de tenir compte des différents besoins en radiodiffusion des communautés autochtones d'un bout à l'autre du Canada. Par conséquent, l'aide à la programmation destinée aux peuples autochtones ne figure pas parmi les initiatives que l'on propose dans le présent document. On reconnaît toutefois que la radio, en tant que source d'informations et d'émissions locales, devrait desservir son auditoire autochtone. La question fait l'objet d'une étude que mène en ce moment le CRTC sur la radiodiffusion autochtone dans le Nord.

Les services radiophoniques multilingues et multiculturels sont importants pour un grand nombre de Canadiens. Environ dix pour cent de la population du Canada possède une langue maternelle autre que l'anglais, le français, ou une langue autochtone canadienne. Une bien plus grande proportion (33 p. 100) de la population est d'une autre origine ethnique, bien que la langue première de ces personnes puisse être l'anglais ou le français. Néanmoins, moins d'un pour cent de toutes les heures d'antenne est consacré à la radiodiffusion d'émissions multilingues. Le CRTC a tenu une audience publique dernièrement pour traiter de la modification de ses règlements afin de promouvoir un meilleur service à l'intention des groupes ethniques. Ainsi, il a annoncé une politique concernant la radiodiffusion ethnique (CRTC 85-139).

Le CRTC propose dans cette politique d'étudier la création d'une banque d'enregistrements musicaux pour les artistes canadiens d'origine ethnique; les radiodiffuseurs ethniques ont de la difficulté à respecter les exigences que le Conseil leur impose en matière de contenu canadien, face à la pénurie d'oeuvres musicales des Canadiens d'origine ethnique. Le comité consultatif du CRTC sur les groupes ethniques du Canada étudiera le principe de cette banque d'enregistrements, sa portée et sa faisabilité, ainsi que les contributions auxquelles on pourrait s'attendre des radiodiffuseurs.

#### xii) Services radiophoniques communautaires

Depuis la fin des années 60, les associations et les organismes communautaires locaux ont demandé que l'on mette à leur disposition, divers moyens leur permettant de présenter à leurs groupes communautaires des émissions radiophoniques produites localement. Pour répondre à leur demande, on a donc accordé des licences aux stations de radio communautaires. A l'heure actuelle, il existe 23 stations de radio communautaires autorisées, dont 21 au Québec.

De plus, les politiques du CRTC exigent que les titulaires de licence MF réservent chaque semaine un pourcentage minimal de temps d'antenne pour les émissions communautaires. Des membres de la collectivité peuvent donc avoir accès à des installations locales de radiodiffusion appartenant à des particuliers.

Cependant, dans de nombreuses petites localités, il n'existe ni radiodiffuseur privé ni station de radio communautaire, et le seul émetteur local est un réémetteur de la Société Radio-Canada, laquelle ne leur autorise généralement aucun temps d'accès sauf dans les régions éloignées du Grand-Nord.

De nombreux groupes communautaires de ces petites localités ont régulièrement fait part de leur désir d'avoir accès aux réémetteurs de la Société Radio-Canada et demandé que cette dernière modifie ses politiques. Ils soutiennent qu'il est tout aussi important de disposer d'une programmation locale pertinente que de recevoir le service national. Il serait donc utile de connaître les points de vue de toutes les parties intéressées afin de trouver le mécanisme qui permettra de répondre le mieux possible à ce besoin.

xiii) La compétitivité des industries de la radio et de l'enregistrement sonore

Des études de cas ont révélé que plusieurs entreprises d'enregistrement sonore de propriété canadienne souffrent d'une faible gestion financière, connaissent mal les conditions à remplir pour obtenir des fonds des institutions prêteuses et disposent de stratégies de mise en marché inadéquates.

La formation professionnelle revêt donc une importance cruciale à l'heure où s'ouvrent à l'industrie de nouvelles perspectives. Sont bienvenus les commentaires et observations sur la pertinence d'étendre à l'industrie canadienne de l'enregistrement sonore et aux radiodiffuseurs les programmes du ministère de l'Emploi et de l'Immigration et le Programme de comparaisons intersociétés du ministère de l'Expansion industrielle régionale, afin de les aider à améliorer leurs compétences et à acquérir la formation nécessaire en gestion commerciale et financière.

xiv) Droits et tarifs douaniers

Les spectacles sont une activité de commercialisation et de publicité importante pour les artistes canadiens. Les musiciens canadiens qui font des tournées à l'étranger doivent payer des droits et des tarifs douaniers

sur le transport et l'équipement de provenance étrangère lorsqu'ils reviennent au Canada pour y donner des spectacles.

La majeure partie de l'équipement de tournées de calibre international est uniquement disponible de sources américaines. Les artistes étrangers en tournée au Canada sont exemptés de ces droits, ce qui désavantage les artistes canadiens dans leur propre pays. Comme ces tarifs peuvent être fort élevés, plusieurs de nos artistes ont choisi d'annuler des spectacles au Canada.

Il en résulte une moins grande diffusion de talent canadien et une augmentation correspondante de la présence et des recettes des artistes étrangers sur les scènes canadiennes.

Il est proposé, dans ces cas particuliers, que les artistes canadiens en tournée soient exemptés des droits et tarifs douaniers sur les véhicules de transport et les équipements de son et lumière loués d'une source étrangère.

#### xv) Organismes au service de l'industrie

A l'heure actuelle, il n'existe aucun programme gouvernemental permanent pour aider les organismes canadiens au service des industries de la radio et de l'enregistrement sonore.

Une grande partie des travaux en recherche et développement de l'industrie de l'enregistrement sonore sont exécutés par les sociétés mères des multinationales. Afin de s'assurer une meilleure représentation, les industries de la radio et de l'enregistrement sonore ont établi au Canada des organismes qui, en centralisant les ressources disponibles, permettent aux entreprises à capitaux canadiens de réagir face aux problèmes majeurs et aux nouvelles conditions du marché. Il s'agit, en particulier, de la CIRPA (Canadian Independent Record Production Association), l'ADISQ (Association du disque et de l'industrie du spectacle québécois), la Canadian Academy of Recording Arts and Sciences, la Canadian Songwriters'

Association, la SPACQ (Société professionnelle des auteurs et des compositeurs du Québec), le Centre de musique canadienne et la Fondation ADISQ/CIRPA. Dans le domaine de la radiodiffusion, des groupes comme la Ligue de la radiodiffusion canadienne ont offert, dans le passé, une tribune pour la sensibilisation du public à d'importantes questions socio-culturelles touchant la radiodiffusion.

Bien que ces organismes se soient occupés fort activement d'aider leurs industries respectives, ils ont connu certaines difficultés en raison d'un manque de financement. Il est donc proposé que l'État mette à leur disposition, chaque année, une somme permettant d'appuyer leurs activités de recherches connexes et celles qui visent à accroître la présence canadienne dans leurs industries. Les entreprises et les artistes canadiens disposeraient ainsi de renseignements essentiels sur le marché et les progrès techniques, et pourraient donc mieux profiter des débouchés au fur et à mesure qu'ils se présentent.

#### Conclusion

Bien que la révision fondamentale de la radiodiffusion récemment annoncée permette d'examiner le rôle de la radio dans le système de radiodiffusion, les initiatives particulières exposées dans le présent document, qui traitent de problèmes urgents, permettraient pour leur part d'assurer une aide immédiate. Il existe d'autres problèmes touchant l'enregistrement sonore, mais ils ne relèvent pas du mandat de cette révision. La production canadienne d'enregistrements sonores connaît actuellement une baisse nuisant aux radiodiffuseurs canadiens qui eux, doivent maintenir le niveau exigé de contenu musical canadien et veiller à la diffusion et à la mise en valeur des artistes canadiens. La technologie fournit aux deux industries visées de nouvelles possibilités de diversification des produits qu'elles offrent aux Canadiens. Cependant, le temps nous presse.

Comme nous en avons si souvent fait l'expérience, nous devons exploiter ces débouchés sans délai; sinon, ils risquent d'être perdus à tout jamais, permettant ainsi aux radiodiffuseurs étrangers et aux sociétés étrangères de production de disques de combler rapidement ce vide et de développer de tels produits et services au Canada.

